

Dans les discussions des projets de loi, l'emploi du terme « bill » en traduction française est utilisé fréquemment dans les débats de l'époque. Il est cependant indexé ici au mot « Loi ».

Les projets de loi sont présentés selon les étapes de lecture. Ainsi, 1^{re} l. veut dire : première lecture, 2^e l. : deuxième lecture, 3^e l. : troisième lecture.

Les noms des parlementaires sont accompagnés du nom de comté de travail respectif, ainsi qu'une abréviation de leur affiliation politique. C : parti conservateur ; L : parti libéral ; Ind. : député indépendant; L-C : libéral-conservateur; Anti-Con : anti-confédéré.